

**Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie**

-----  
Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Vineuil Saint Firmin	Vineuil Saint Firmin ville C12 -21800 A1	Le Practice Allée de la Ménagerie 60500 Vineuil Saint Firmin	Orange	27/09/2013	<p><b>Avis DDT</b> : On se trouve en site classé, dans un espace boisé. Une autorisation de défrichage doit être déposée au préalable. Le projet ne peut-il pas être positionné dans le fond du Practice afin d'éviter le défrichage ? <i>Réponse opérateur</i> : Un problème de sécurité se pose, vu que des golfeurs jouent à cet endroit-là. Il s'agit d'une demande de l'Institut de France qui est propriétaire.</p> <p><b>Avis DGAC</b> : Aucune objection.</p> <p><b>Avis DREAL</b> : Avis défavorable car le pylône est en site classé, domaine de Chantilly beaucoup trop visible.</p> <p><b>Avis ARS</b> : Pas d'observation.</p> <p><b>ROSO</b> : Il avait été question lors d'un précédent passage, de la constitution d'un groupe de travail. L'association de défense de l'environnement, l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement de Vineuil), est très active et n'est pas vraiment associée. Avis défavorable vu l'historique et le site classé. J'ai bien compris les efforts fournis, mais il y a une covisibilité probable au Sud du château de Chantilly, peu de photomontages au Nord (allée d'Aumale, ...) qui est obligatoirement dégagé et où la visibilité est probable (la forêt et le site sont magnifiques). Je souhaiterais que le projet soit beaucoup plus développé et que le travail soit réalisé avec des personnes pouvant faire évoluer le projet. <i>Réponse opérateur</i> : Qui pilotera ce groupe de travail ? <i>Réponse DDT</i> : Je propose à l'opérateur Orange d'organiser et de piloter lui-même ce groupe de travail en dehors du cadre du CDE.</p> <p><b>Conseil Général</b> : Sur les photos, j'ai relevé un problème d'échelle, par rapport aux arbres de hauteur 20 – 22 m, la proportion de la partie du pylône qui dépasse me semble très importante (cf photos n°1, 25, 29). Ceci n'est pas à l'avantage du projet. <i>Réponse opérateur</i> : A ce sujet, nous souhaiterions nous déplacer sur la zone avec une partie des personnes présentes. Les photos ont été prises relativement loin du château, il conviendrait d'effectuer la prise de vue plutôt devant ou dans l'enceinte du château. Une demande d'accès peut être faite en associant le propriétaire. Vous avez bénéficié d'un temps exceptionnel pour votre reportage photo, ce qui leur confère une grande clarté, mais celles-ci ne sont pas toujours à l'avantage du projet. D'autres études ont-elles été réalisées dans le bâti du bourg ? Il s'agit bien d'un renforcement 2G, 3G ? <i>Réponse opérateur</i> : Au départ un renforcement 2G, 3G mais maintenant la 4G sera installée. Les autres études n'ont pas été validées par nos ingénieurs.</p> <p><b>PNR</b> : Sur la photo n°4, la flèche indiquant le positionnement du pylône se situe derrière le pilier. Est-il caché derrière celui-ci ? <i>Réponse opérateur</i> : Non, on ne le voit pas. Pas d'avis favorable ou défavorable. Je préfère un pylône tubulaire plutôt qu'un treillis. Pas d'observation particulière.</p> <p><b>Avis du STAP</b> : Avis défavorable. Ce projet, du fait de l'impact visuel généré et de son emplacement en site classé et à proximité immédiate avec un Monument Historique (la Ménagerie) ne peut être autorisé. <i>Réponse opérateur</i> : Nous sommes présents sur le Musée du Cheval, l'Hôtel Doche. Il convient de trouver d'autres orientations : intégration avec typologie particulière par l'intermédiaire du bâti.</p> <p><b>Conseil</b> : Avis défavorable des membres du Conseil. Organisation d'un groupe de travail en dehors du CDE piloté par Orange.</p>

**Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie**

-----  
Compte-rendu

Compiègne	Résidence de la Venerie T16857	155, Boulevard des Etats Unis 60200 Compiègne	Free	27/09/2013	<p><b>Avis DDT</b> : D'autres opérateurs sont-ils présents sur l'immeuble ? <i>Réponse opérateur : Non.</i> Pas de remarque particulière sur le projet. Dans le volet paysager, il est prévu de masquer les antennes à l'aide de fausses cheminées conformément aux cheminées existantes. <i>Réponse opérateur : Elles sont visualisées sur la vue des équipements en terrasse.</i> La hauteur de la fausse cheminée est-elle à 4,10 m ? <i>Réponse opérateur : Oui.</i></p> <p><b>Avis DGAC</b> : Aucune objection.</p> <p><b>Avis DREAL</b> : Avis favorable sous réserve de l'avis de l'ABF par rapport à la ZPPAUP.</p> <p><b>Avis ARS</b> : Compte tenu de la présence de deux écoles, des mesures de contrôle devront être effectuées.</p> <p><b>ROSO</b> : Le positionnement de la cheminée en bordure semble déséquilibrer l'ensemble. Des mesures de contrôle sont nécessaires. l'avis de l'ARS est prépondérant sur ce dossier.</p> <p><b>Conseil Général</b> : Avis favorable. Pas de remarque particulière. Pourquoi avez-vous obtenu un avis défavorable pour vous implanter sur l'immeuble situé à proximité ? <i>Réponse opérateur : Aucune raison ne nous a été donné par la copropriété.</i></p> <p><b>PNR</b> : Pas de remarque particulière.</p> <p><b>Avis du STAP</b> : Avis défavorable. Ce projet d'installation d'antennes rompt avec le contexte existant, dénaturant les caractéristiques du bâti support. De ce fait, il est de nature à porter atteinte à la qualité de l'environnement protégé et ne peut être autorisé.</p> <p><b>Conseil</b> : Comme le projet se situe en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), avis défavorable des membres du Conseil.</p>
-----------	-----------------------------------	---	------	------------	---

**Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie**

-----  
Compte-rendu

Nogent sur Oise	Tour Picot T15512	25, rue de La Paix 60180 Nogent sur Oise	Bouygues	27/09/2013	<p><b>Avis DDT</b> : Avis plutôt favorable au projet. Les fausses cheminées cassent le volume de l'immeuble. Je pencherai plutôt pour un projet en pendulaire. La vue est-elle assez dégagée pour permettre un projet avec des antennes en pendulaire ?  <i>Réponse opérateur : Moins la hauteur est importante, moins le site est intéressant du point de vue de la couverture radio. Oui, la vue est assez dégagée, la zone à couvrir est assez importante. Le présent projet permettra de pallier à la perte de couverture radio sur la commune car le site rue Calmette va être démonté, des travaux y sont prévus pendant quelques années.</i></p> <p><b>Avis DGAC</b> : Aucune objection.</p> <p><b>Avis DREAL</b> : Avis favorable.</p> <p><b>Avis ARS</b> : Pas de remarque particulière.</p> <p><b>ROSO</b> : S'il n'est pas possible de limiter la hauteur, peut-on mettre les antennes en contrebas ? Pas d'avis défavorable.</p> <p><b>Conseil Général</b> : Avis plutôt favorable. Pas de question particulière.</p> <p><b>PNR</b> : Pas d'observation particulière.</p> <p><b>Avis du STAP</b> : Avis défavorable. Ce projet d'installation d'antennes du fait des proportions des dispositifs envisagés génère un fort impact visuel dénaturant le bâti existant. Envisager la mise en œuvre de dispositifs plus discrets.</p> <p><b>Conseil</b> : Représenter un dossier avec un projet comportant des antennes positionnées en pendulaire.</p>
-----------------	----------------------	--	----------	------------	---

**Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie**

-----  
Compte-rendu

Gouvieux	Golf de Gouvieux 60282_001 (2ème passage)	Golf du Lys lieu-dit « le Daim de Chin » 60270 Gouvieux	Free-Bouygues	27/09/2013	<p><b>Avis DDT</b> : Le projet introduit un résineux (pin d'Autriche) au milieu de feuillus. Avis complètement défavorable. Un pylône treillis s'intégrerait mieux. Par principe, un bois est une structure verticale et pas horizontale, avec des hauteurs différentes. <i>Réponse opérateur : Monsieur le Maire nous a imposé le pylône arbre et le choix du modèle « pin d'Autriche ».</i> Quel est le bâtiment situé à proximité ? <i>Réponse opérateur : Il s'agit d'un local technique.</i> D'après les photos, le site est dans une petite clairière à l'intérieur du boisement, à priori le projet ne nécessite pas une autorisation de défrichage.</p> <p><b>Avis DGAC</b> : Aucune objection.</p> <p><b>Avis DREAL</b> : Le projet de pylône se situe en site inscrit mais est vraiment hors de proportion par rapport à la forêt toute proche. Il serait souhaitable de rechercher un autre lieu et/ou une solution technique plus acceptable. Avis défavorable.</p> <p><b>Avis ARS</b> : Pas d'observation particulière.</p> <p><b>ROSO</b> : Des efforts ont été effectués sur la hauteur, des photos ont été rajoutées par rapport au premier dossier. Cependant, le pylône arbre réduit à 35 m reste terriblement visible. Un pylône treillis est à étudier.</p> <p><b>Conseil Général</b> : Avis pas spécialement favorable. Une hauteur de 35 m est une taille énorme. D'autres possibilités ont-elles été envisagées ? <i>Réponse opérateur : Non, le positionnement du présent projet constitue le point le plus intéressant pour l'implantation de la radiotéléphonie, étant dans la partie technique du golf.</i></p> <p><b>PNR</b> : Sur la zone technique, vous avez présenté une palissade en bois, est-il possible de recouvrir également les deux portails d'accès ? <i>Réponse opérateur : Oui.</i> Pas de remarque particulière. Le pylône treillis reste très industriel.</p> <p><b>Avis du STAP</b> : Avis défavorable. Ce projet, du fait de l'impact visuel généré et du choix du support envisagé, est hors d'échelle et porte atteinte à l'environnement du site naturel protégé.</p> <p><b>Conseil</b> : Avis défavorable des membres du Conseil. Il faut abaisser la hauteur, enlever l'« arbre-pylône » et faire des essais avec un treillis et un pylône tubulaire.</p>
----------	--	---	---------------	------------	---